LE TEMPS

Lundi Finance Prévoyance

Page 15
Lundi 24 septembre 2012

Chaque dernier lundi du mois, «Le Temps» vous propose un Lundi Finance consacré spécialement à un grand thème d'investissement

Automobile Les Formule 1 et autres bolides pourraient être homologués près de Genève **25**

Le 2e pilier? - Il va bien - Non, il meurt

> **Perspectives** Deux spécialistes débattent de la santé des caisses de pension
> Martin Janssen, directeur d'Ecofin, et Olivier Kern, directeur de Pittet Associés, s'affrontent

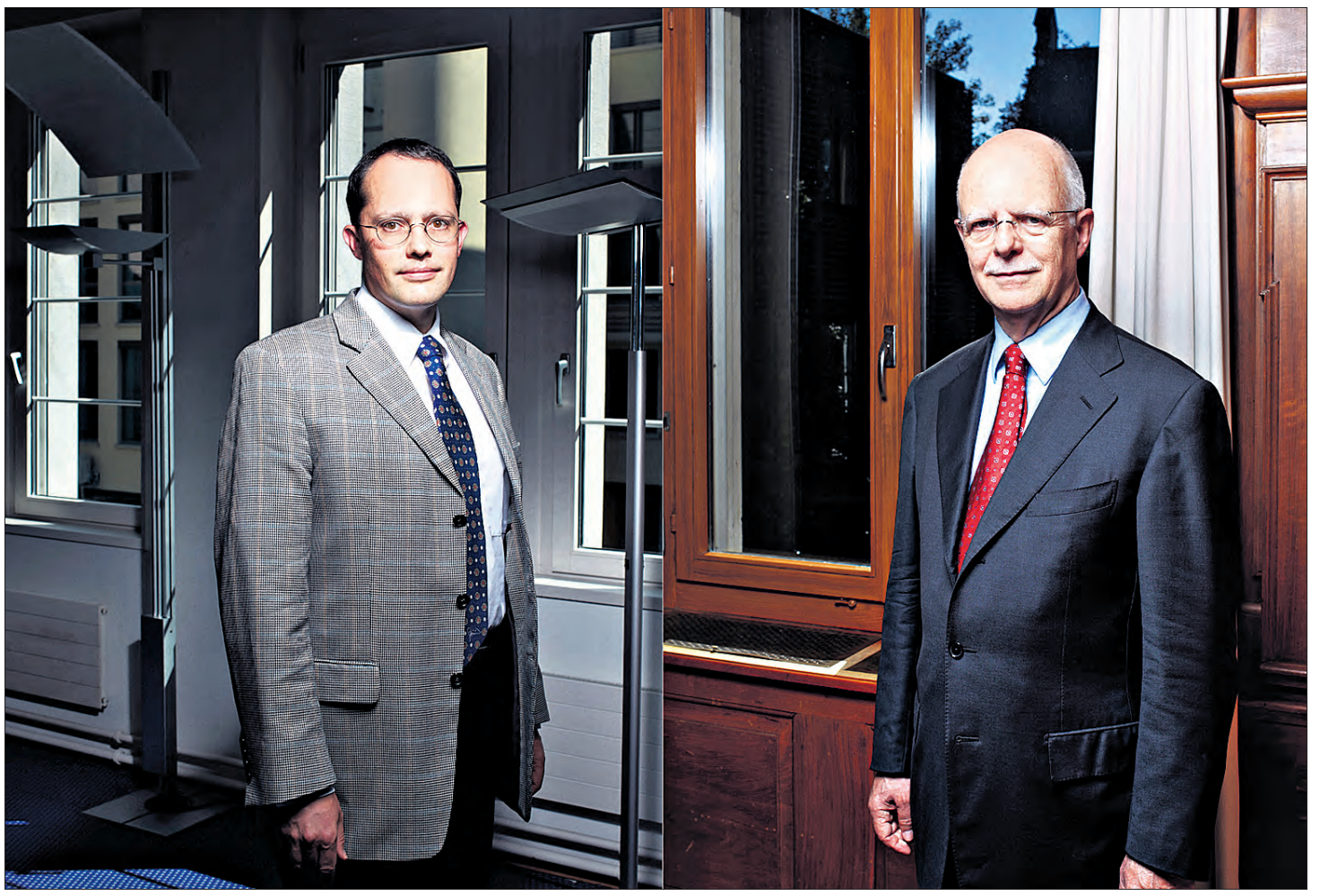

Olivier Kern (à gauche sur la photo) et Martin Janssen (à droite) débattent des réformes possibles du système de retraite. ZURICH, SEPTEMBRE 2012

Propos recueillis par Emmanuel Garessus ZURICH
Photos: Dominic Büttner

Tout, ou presque, les oppose. *Le Temps* a voulu présenter un débat entre deux visions complètement différentes du 2e pilier. De fait, Martin Janssen et Olivier Kern sont deux personnalités qui partagent rarement les mêmes convictions. Martin Janssen est professeur à l'Université de Zurich et directeur d'Ecofin Groupe. Il estime que la situation des caisses de pension est bien pire qu'on ne le présente et propose un taux de conversion de moins de 5% par an pour les nouvelles rentes.

Olivier Kern est pour sa part directeur de Pittet Associés, à Genève, conseil en prévoyance professionnelle. Il est nettement moins pessimiste sur le système et moins pressé de modifier les paramètres. Les deux experts ont été interrogés séparément, pour des questions d'agenda.

Le Temps: Monsieur Kern, quelle est la situation du deuxième pilier?
Olivier Kern: Malgré une décennie difficile, la situation est plutôt bonne. L'espérance de vie s'est accrue plus vite que prévu et le taux technique des caisses de pension a baissé, mais le degré de couverture moyen des caisses privées est malgré tout de l'ordre de 105%. A bien y réfléchir, 105% aujourd'hui, c'est nettement mieux que 105% fin 2007, juste avant la crise.

– Quel est votre avis Monsieur Janssen sur le sujet?
Martin Janssen: J'ai deux remarques préliminaires à faire. La première: chacun alimente son capital prévoyance de 25 ans à 65 ans, puis reçoit une rente durant 23 ans en moyenne si on est pensionné aujourd'hui.
Des changements majeurs sont intervenus dans le système depuis 1985: l'inflation a baissé fortement, si bien que le rendement nominal a fortement baissé, et l'espérance de vie s'est accrue.
On devrait baisser les rentes futures parce que chacun vit plus longtemps. Ou cotiser plus, plus tôt, ou plus longtemps, ou prendre de plus grands risques dans les placements pendant le temps de cotisation.
Les seuls facteurs démographiques modifient le taux de conversion, le taux auquel on transforme l'avoir de vieillesse en rente, d'environ 0,05 point par an. En 1985, ce taux était de 7,2%, en 1986 de 7,15%, etc. On arrive à 5,8% aujourd'hui uniquement pour cette raison.

– Ces estimations sont-elles combattues?
M. J.: Oui, certains affirment que le taux, qui est de 6,9% actuellement, devrait être de 6,4% par an.

▶ **Suite en page 16**

La réforme doit aller au-delà du seul taux de conversion

> **Analyse** La hausse des marchés en 2012 ne parvient pas à cacher l'inadaptation des conditions-cadres

L'embellie des marchés apporte une salutaire bouffée d'oxygène aux caisses de pension. A mi-septembre, la performance des placements des caisses de pension est comprise entre 6,3% et 8,4%, selon l'indice LPP Pictet choisi.

Le système du deuxième pilier demeure solide. Le but initial a même été sensiblement dépassé, selon Hanspeter Konrad, directeur des instituts suisses de prévoyance (ASIP). La règle d'or, qui consiste à verser des intérêts sur les avoirs de vieillesse d'un montant correspondant au taux d'évolution des salaires nominaux, a été dépassée entre 1985 et 2011. L'avoir de vieillesse d'un assuré âgé de 51 ans ayant un plan minimal LPP est d'environ 15% supérieur à ce qu'il serait selon l'application de cette règle d'or.

Pourtant, le système a vieilli. Plus exactement, la politique n'a pas réagi aux modifications sociétales, financières, démographiques et autres. Le système de prévoyance suisse n'est d'ailleurs pas le plus solide, intègre et durable au monde. Selon le classement de Mercer, le podium est occupé par les Pays-Bas, devant l'Australie et la Suède. La Suisse n'obtient que la médaille en chocolat.

Il faudrait par exemple tenir compte des modifications sur le marché du travail. Les changements d'employeur sont fréquents et le nombre d'emplois en parallèle s'accroît. Lors d'une conférence d'Avenir Suisse, Jérôme Cosandey expliquait récemment que 300 000 Suisses ont deux emplois ou plus. Mieux vaudrait lier la prévoyance à une personne qu'à un emploi, déclarait-il.

La carte suisse des caisses publiques

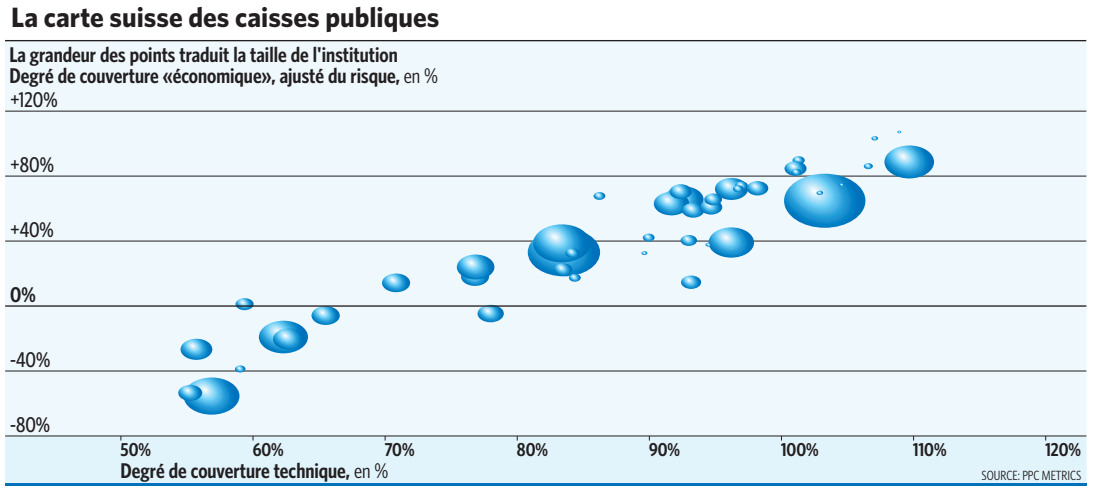

De plus, les principaux paramètres du système doivent être adaptés, comme le taux de conversion, aujourd'hui de 6,8%. Le refus politique de l'abaisser se traduit par une redistribution annuelle des actifs au profit des retraités de 600 millions à 1,5 milliard, selon les estimations. Le taux devrait être adapté à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse de l'inflation. Celle-ci était d'environ 4% en 1985 et elle est négative en 2012. Certaines institutions n'attendent pas la fumée blanche du Palais fédéral. La caisse des CFF a par exemple abaissé son taux à 5,84% et Publica à 6,15%. La balle est maintenant dans le camp d'Alain Berset.

Hanspeter Konrad, le directeur des institutions de prévoyance (ASIP), s'attend à une adaptation qui inclut des mesures d'accompagnement (baisse du montant de coordination).

Le degré de couverture s'éloigne tout de même de la barre des 100% et atteint 107% à la fin août, selon Swisscanto. Mais ce taux n'est que modérément révélateur. Il dépend du choix du taux technique utilisé et de la structure entre actifs et retraités. PPCmetrics propose un degré de couverture «économique», donc ajusté, du risque porté par l'assuré et l'employeur. Le taux de couverture économique des caisses privées n'est plus alors que de 85%.

Une autre carte de Suisse

La situation dans les caisses publiques est admirablement représentée par le graphe ci-joint. Les institutions les plus sûres se situent le plus en haut à droite et les moins sûres à gauche et en bas. Cela correspond effectivement à une carte du pays. Les meilleures caisses publiques sont en Suisse du Nord-Est et les pires en Suisse du Sud-Ouest. Appenzell RI est en effet en tête devant Appenzell RE, Horw, l'Eglise catholique de Lucerne puis la Ville de Zurich. Publica, le point le plus grand, est au milieu. Les derniers rangs sont occupés par les deux caisses genevoises (vert) et la Ville de Lausanne (orange). L'observateur avisé notera la faible différence entre taux de couverture technique et taux économique. Cela tient au fait que la structure entre actifs et retraités et le taux technique est assez proche. Une vieille règle veut que les caisses présentant le meilleur taux de couverture utilisent aussi les paramètres les plus conservateurs. Elle se vérifie à nouveau. Appenzell RI emploie par exemple un taux technique de 2,7%. Il en va de même des paramètres démographiques. Les milieux spécialisés considèrent que les tables de mortalité par génération intègrent déjà l'allongement attendu de l'espérance de vie. Mais, selon Swisscanto, seules 6% des caisses publiques emploient ces tables-ci (13% des caisses privées). Les autres emploient les tables périodiques. Pour une caisse en primauté des cotisations, l'emploi des tables de génération accroît de 5 points le degré de couverture technique…

Emmanuel Garessus ZURICH

Sommaire

● **Produits traditionnels ou modernes?** Face à l'abondance de l'assortiment, comment s'assurer qu'un produit est sûr et performant? **Page 18**

● **L'établissement d'un plan pour cadres** peut être combiné avec un plan de base non seulement dans les grands groupes mais aussi les PME **Page 18**

● **Budgétisation du risque.** Un exemple concret permet de comparer le rendement d'une allocation dynamique déterminée par le risque et une allocation LPP statique **Page 20**

● **L'analyse du «reporting»** est vitale. C'est un critère de décision majeur. La présentation de la situation contribue à la transparence **Page 21**

● **Où sont les risques obligataires?** La gestion passive conduit à une forte exposition sur les obligations de très gros débiteurs **Page 21**

● **Les valeurs de rendement futures attendues** sont difficiles à prévoir. Quelles recommandations peuvent tout de même être présentées? **Page 22**

● **La meilleure caisse publique** est celle d'Appenzell RI. Portrait de sa structure **Page 22**

Martin Janssen: «Il faut baisser les rentes futures»

> **Perspectives** Débat contradictoire sur les caisses de pension

> Martin Janssen et Olivier Kern ont des visions très différentes de la santé du secteur

▶ Suite de la page 15

– Comment prendre en compte la baisse du rendement des marchés financiers?
M. J.: La baisse de l'inflation devrait nous amener à réduire de 0,1 point par an le taux de conversion depuis 1986, soit 16 ans. Aux 5,8% précédents, il faut donc encore enlever environ 1,6 point. Le taux de conversion correct devrait donc être d'environ 4,2% par an.

– Comment choisir la bonne période statistique pour évaluer l'apport du 3e cotisant?
M. J.: Pour le revenu du capital, qui est nominal, le risque vient de l'inflation, car le rendement réel est assez stable. L'inflation, de plus de 3% en 1985, est aujourd'hui négative. Mais les rentes sont nominales. Les rentes actuelles sont donc, en termes réels, nettement plus élevées qu'en 1985. A l'époque, le système était à l'équilibre, avec un taux de conversion de 7,2%, soit une rente de 72 000 francs pour un capital de 1 million. Aujourd'hui, pour être à l'équilibre, la rente devrait être de 42 000 francs. Les rentes actuelles réelles sont moitié plus élevées qu'il y a 27 ans sans avoir relevé les cotisations.

– Quelle est votre deuxième remarque préliminaire?
M. J.: Elle porte sur le mode de fonctionnement d'une caisse de pension. Elle se dit: si je veux avoir 100 000 francs dans dix ans, de combien ai-je besoin aujourd'hui? Que répondez-vous?

– Environ 99 000, vu le taux sans risque de 0,6%, non?
M. J.: Disons 95 000 francs. La caisse de pension ne raisonne pas ainsi. Elle promet 4% de rendement. Elle nous assure qu'il faut 67 500 francs au départ pour avoir 100 000 dans 10 ans. Avec ce jeu risqué, la caisse de pension nous déclare avoir un taux de couverture de 100%. La santé des caisses de pension est donc fortement surestimée.

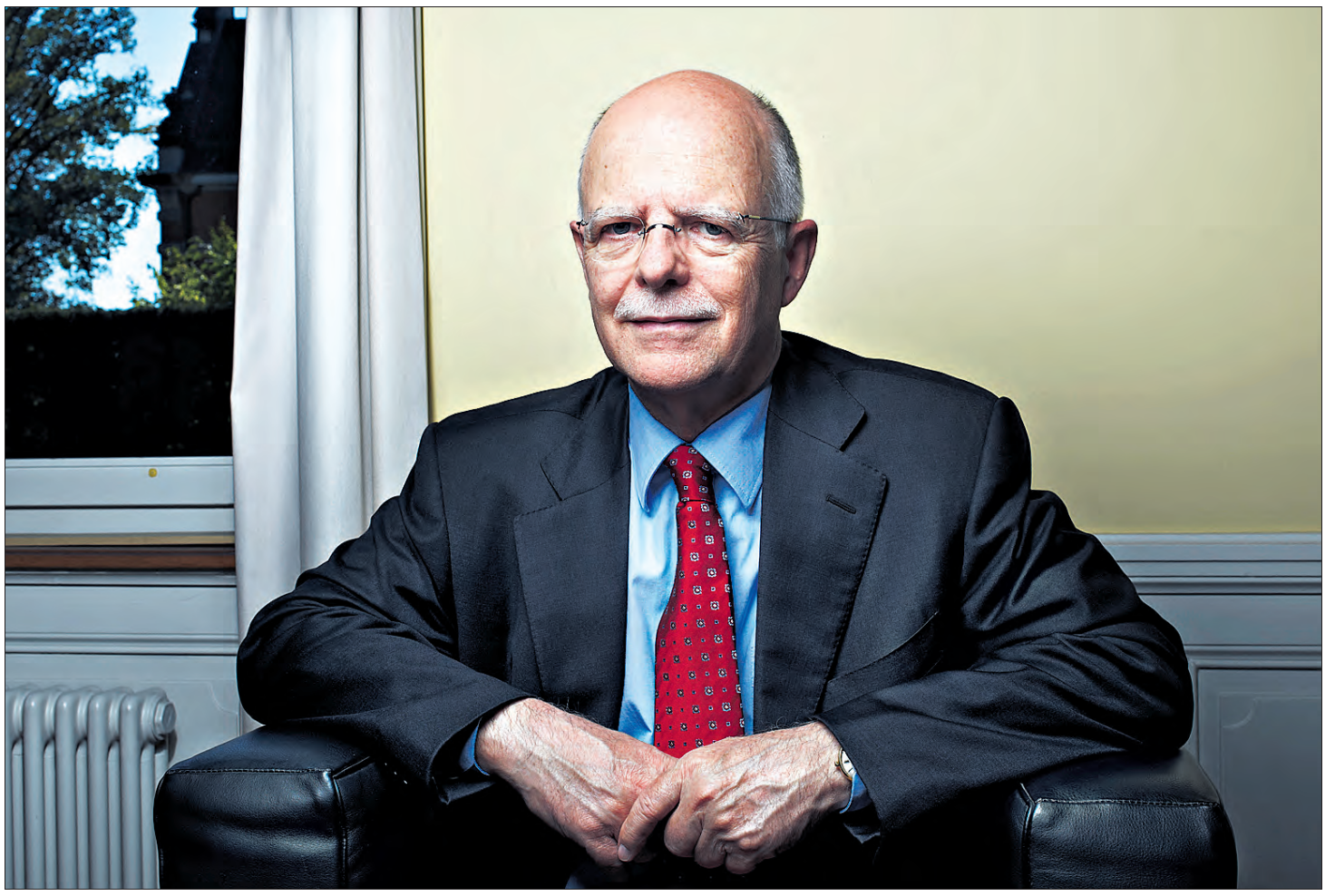

Martin Janssen: «Je propose dix mesures de réforme. Les trois plus importantes sont: transparence, concurrence et libéralisation (moins de bureaucratie, en raison de son coût exorbitant). Ensuite, avancer le début de l'âge de cotisation, amener l'âge de la retraite au moins à 68 ans.» ZURICH, SEPTEMBRE 2012

PUBLICITÉ

Placements et prévoyance. Swisscanto

– Que pensez-vous du taux technique de référence de 3,5% proposé par la Chambre suisse des actuaires-conseils?
M. J.: Pour des rentes garanties, c'est absurde.

– Ne sont-ils pas des gens sensés?
M. J.: Ils ne sont pas ouverts à la discussion. Prenons le canton de Zurich. Il paie un taux d'intérêt de 1% sur ses obligations mais offre 3,5%, à travers son taux technique, pour le paiement des rentes de sa caisse de pension. Il est clair que les bilans des caisses de pension ne peuvent pas être corrects.

– Que pensez-vous, Monsieur Kern, du taux technique de 3,5%?
O. K.: C'est un consensus et une recommandation. En appliquant la formule choisie et en la projetant dans 3 à 5 ans, le taux sera proche de 2,5%. La tendance est donc clairement à la baisse. Chaque caisse doit savoir si elle satisfait les conditions du taux de référence. Tant qu'elle est en dessous, elle peut faire ce qu'elle veut. Plus d'un quart de point au-dessus, l'expert doit pouvoir le justifier. Et s'il ne le peut pas, l'expert doit faire une recommandation au conseil de fondation pour abaisser le taux technique dans les 7 ans. La baisse devrait se poursuivre. Les caisses qui sont à 3,5% devront baisser. Mais il faut savoir si ce taux technique est nominal ou réel. Toute la problématique de l'inflation est peu discutée. Dans un environnement de taux de la Confédération très bas, le taux technique sera très bas. Mais ce taux peut augmenter rapidement en cas d'un retour de l'inflation.

– Vu l'inflation actuelle, est-ce raisonnable d'avoir un taux technique réel de 4,1%?
O. K.: Le taux technique nominal est en train de devenir un taux réel parce qu'on va vers un taux à 2,5% avec une inflation de 0%. On a parlé de solidarité croisée. N'oublions pas que, dans le 2e pilier, pour obtenir l'objectif de rente fixé, on n'a pas besoin d'un taux d'intérêt réel. On est toujours parti de la règle d'or – ce qu'on crédite sur les comptes comme intérêt doit suffire à compenser l'inflation et l'indexation des salaires. Même avec un taux d'intérêt réel de 0%, on doit pouvoir atteindre l'objectif de prestations. Ces dernières années, on a eu un intérêt réel plus élevé que nécessaire.
L'inflation et l'indexation des rentes doivent être prises en compte. Si l'on veut un 2e pilier stable, il faut que les caisses de pension soient à même d'indexer les retraites à l'inflation. Cela doit être prévu dans le système de financement. Malheureusement, dans la majorité des caisses, on ne prévoit pas une indexation future par une cotisation supplémentaire ou un objectif de rendement incluant une part d'inflation.

– En réalité, beaucoup de caisses espèrent un rendement très supérieur aux obligations de la Confédération. Qu'en dites-vous?
M. J.: Le problème est qu'en 1985 le système était à l'équilibre. Ensuite, les politiciens se sont endormis, ainsi que les experts en prévoyance.
Un autre point positif: IFRS. Les entreprises cotées doivent intégrer la sous-couverture de leur caisse de pension dans le bilan. Chacune des grandes entreprises doit intégrer des milliards dans son bilan.

– Faut-il abaisser le taux de conversion pour des raisons démographiques et de marché?
O. K.: Le rendement des prochaines années et l'augmentation de l'espérance de vie sont deux grands défis qui exercent un impact sur le taux de conversion. Certaines caisses ont délibérément choisi de maintenir le taux de conversion à son niveau actuel et nous avons alors adapté le financement en conséquence. Pour les autres caisses que nous conseillons, nous avons été amenés à baisser le taux de conversion, parfois même en dessous du taux légal.

– Pour la partie sur-obligatoire?
O. K.: Non, pour l'entier. Les caisses de pension doivent satisfaire au moins l'objectif légal que représente le minimum LPP et pas deux objectifs distincts, à savoir un obligatoire et un sur-obligatoire. C'est comme aux Jeux olympiques, pour être qualifié, il faut satisfaire des critères minimums qui sont définis à l'avance. Cela devient problématique pour les caisses qui ne font que le minimum, parce qu'il devient difficile à respecter dans les conditions actuelles. La vraie question porte moins sur la baisse du taux de conversion que de savoir si l'on baisse le niveau de prestations, ou si l'on demande une hausse des cotisations pour financer la différence. La baisse du taux de conversion devrait donc être couplée à une hausse du financement.
L'avantage de l'augmentation des cotisations, dans une assurance sociale avec contributions paritaires, vient du fait qu'elle est financée autant par l'employé que par l'employeur. La baisse du taux de conversion, elle, ne frappe que l'employé.

– Est-ce que le taux de conversion proposé par le rapport du Conseil fédéral, de 6,4%, est acceptable?
O. K.: Cela dépend des hypothèses. Avec un taux technique de 3,5% et l'espérance de vie actuelle, 6,4% est probablement correct aujourd'hui mais sans doute faux dans cinq ans. Sur des bases justes, le taux de conversion devrait être inférieur à 6,4%. Mais il faut distinguer entre le taux minimum obligatoire et le taux actuariellement juste. Dans la loi, on a voulu déterminer un minimum de couverture sociale pour tous. Pour garder la même prestation, mieux vaut relever les cotisations.

– Quand faudra-t-il le changer?
O. K.: Cela doit se passer simultanément. Pour tous les assurés proches de la retraite, il faudra en outre élaborer des dispositions transitoires.

– Existe-t-il aujourd'hui une redistribution des actifs aux retraités?
O. K.: C'est très controversé. Il y a une redistribution dans le sens où les rentiers partis avec un taux de conversion plus élevé reçoivent des rentes élevées et financées en partie par les actifs, selon les hypothèses actuelles. Mais c'est une vision restreinte. Dès qu'on a un degré de couverture supérieur à 100%, chaque fois qu'on paie un franc de rente, avec une couverture de 105%, 5 centimes sont libérés de la réserve de fluctuations de valeur.
De l'autre côté, un actif qui contribue pour 1 franc réduit le degré de couverture. En effet, pour lui créditer 1 franc, j'aurais besoin qu'il me paie 1,05 franc pour maintenir le degré de couverture à 105%. La solidarité fonctionne dans les deux sens.
Cela devient plus problématique lorsqu'on est en découvert. Chaque franc de rente au retraité, avec un degré de couverture de 95%, crée un défaut de 5 centimes pour payer ce franc de rente. L'encaissement de 1 franc de cotisation de l'actif compense alors cette perte. Cette solidarité fait la force du système.

– Quelles sont vos solutions?
M. J.: La baisse du taux de conversion fait partie des solutions. Lors de la votation de 2010, j'avais voté pour l'abaissement, mais j'avais tort. Si le peuple avait accepté 6,4%, nous aurions cru que tout était réglé et supprimé tout besoin de réforme.
Je propose dix mesures de réforme. Les trois plus importantes sont: transparence, concurrence et libéralisation (moins de bureaucratie, en raison de son coût exorbitant). Je propose ensuite d'avancer le début de l'âge de cotisation, d'amener l'âge de la retraite au moins à 68 ans, d'augmenter les cotisations, davantage de risque pendant la phase de cotisation, une baisse du taux de conversion, une rente partiellement variable (selon la performance) et une hausse des impôts pendant un temps fixe pour financer le déséquilibre.

– La transparence est-elle vraiment insuffisante?
M. J.: Oui, il est impossible de comparer les comptes des caisses de pension. Chacun a sa propre méthode. On ne connaît ni les coûts d'exploitation, ni les résultats des placements.

– Le degré de couverture est supérieur à 100%, mais uniquement dans le privé et uniquement avec un taux technique élevé. N'est-ce pas trop optimiste?
O. K.: Chaque caisse a des paramètres différents, ce qui complique la comparaison. Mais chaque caisse est indépendante et adopte une stratégie de placement différente. Cela justifie des bases d'évaluation différentes.
Certes le rendement des obligations de la Confédération est extrêmement bas, à l'évidence, il est impossible de générer un rendement de 3% avec les obligations de la Confédération à 0,6%. Mais pourquoi faudrait-il tout placer dans des obligations sans risque? La caisse doit avoir un portefeuille diversifié, comprenant aussi des obligations d'entreprises, des obligations étrangères, des actions, de l'immobilier. Aujourd'hui, les

Olivier Kern: «Mieux vaut relever les cotisations»

actions sont certes risquées, mais une caisse de pension a une vue à long terme. Or les actions ont une meilleure performance que les obligations à long terme. L'immobilier est plus stable mais il faut en avoir, car il n'y en a plus beaucoup à disposition sur le marché. De plus, le taux des obligations de la Confédération peut changer très vite si l'inflation revient. A la fin des années 1970, le taux de la Confédération était passé de 0,4 à 7,5% en trois ans. D'autre part, j'observe que l'année 2012 est une bonne année, avec un rendement de 5 à 6%, alors que beaucoup prévoyaient une année horrible.

– Selon l'étude de Swisscanto, le taux de couverture moyen des caisses privées dépasse 100%. Est-il incorrect?
M. J.: La réalité est plutôt de 80 ou 85%. Je viens d'analyser le canton de Zurich. Son degré de couverture officiel est de 86%. Elle dit avoir besoin de 2 milliards. Mais sa stratégie de placement est assez risquée et son taux technique de 3,5%. Avec 100%, cela suffit si le portefeuille est sans risque. Le taux de couverture réel est probablement plutôt de 70%. Il ne manque pas 2 mais au moins 15 milliards de francs.

– Quels enseignements tirez-vous des difficultés des caisses publiques?
O. K.: Il est difficile de les comparer avec les caisses privées. C'est dommage de les comparer au seul degré de couverture. Si des caisses publiques ont choisi la capitalisation intégrale comme les caisses privées, alors la comparaison fait sens. Mais il y a des caisses qui ont choisi délibérément d'appliquer la capitalisation partielle. Avec les nouvelles dispositions légales, on doit avoir 80% en capitalisation et 20% en répartition. Il est faux de dire qu'une caisse publique avec 80% est en découvert si elle a choisi de n'avoir que 80%. Elle serait en découvert seulement si elle était à 70% par exemple. On pourrait comparer avec le système de répartition de l'AVS. Son degré de couverture est d'environ 5%, mais personne n'oserait affirmer que l'AVS est en faillite.

– Beaucoup de caisses publiques ont dû être refinancées par des salariés du privé qui financent déjà leur propre caisse de pension, privée cette fois. A Genève, le montant est énorme. Est-ce correct de voir le contribuable payer deux fois?
O. K.: C'est la problématique de la caisse publique. Le financement d'un Etat, c'est au contribuable de le financer. On a l'impression de passer deux fois à la caisse, mais il appartient à l'Etat de gérer ses finances. S'il fait des promesses excessives, il y a forcément une génération de contribuables qui financera la différence. Avoir un degré de couverture de 40 ou 50% n'était plus acceptable. D'où la loi fédérale qui impose 80% en capitalisation et 20% en répartition.

Olivier Kern: «On a déjà atteint les limites en termes de bureaucratie. L'augmentation des mécanismes de contrôle renchérit la prévoyance. La stabilité à long terme est importante.» ZURICH, SEPTEMBRE 2012

– Est-ce vraiment le contribuable ou les autorités qui ont décidé de ce double financement?
O. K.: Les autorités bien sûr. Mais beaucoup de caisses publiques se sont recapitalisées ces dernières années à un moment inopportun. Il y a un risque à injecter de grandes sommes. La caisse se retrouve avec des montants immenses à placer. Si elle a dû les placer en 2007 avant la crise, elle a réalisé de lourdes pertes en 2008. Il aurait alors peut-être été préférable de garder la garantie d'Etat.

– Est-ce que vous étiez opposé à l'objectif de 80% en 40 ans pour les caisses publiques?
O. K.: Non, mais si une caisse a 40 ou 50% aujourd'hui, mieux vaudrait qu'elle n'ait pas un gros montant à placer immédiatement. Mieux vaudrait un plan de financement de telle manière qu'elle atteigne ces 80% en plaçant des petites tranches, ou alors reprêter immédiatement à l'Etat l'argent reçu à un taux d'intérêt convenu avec celui-ci.

– Monsieur Janssen, le Conseil fédéral donne 40 ans aux caisses publiques pour arriver à 80%. Est-ce insuffisant?
M. J.: Ça ne me fait pas de sens. Le canton aurait dû refinancer immédiatement la caisse de pension plutôt que sur 40 ans. En un jour.

– Cela coûterait une fortune?
M. J.: Le renvoi sur 40 ans ne conduit qu'à voiler la réalité. Les coûts ne sont pas abaissés seulement par le délai. Il semble qu'ils ne veulent aucune transparence.

– Comment assainir ces caisses?
M. J.: C'est un paquet de mesures complet, à commencer par la transparence. Puis, la concurrence est une force si positive qu'elle devrait être encouragée. Si, en changeant d'entreprise, j'avais la possibilité de rester dans la même caisse, ce serait un premier pas.

– Que peut-on espérer de ces trois propositions?
M. J.: Au moins une rente et demie supplémentaire par personne, soit 13,5 rentes par an. Il n'y a pas d'amélioration sans baisse des coûts. Un demi pour cent de plus de rendement donne 20 jours de rente pendant la durée de la pension.

– A Berne, certains parlent de combiner la part obligatoire du deuxième pilier avec le premier pilier, qu'en pensez-vous?
O. K.: Ce serait dommage. En Suisse, historiquement, les caisses de pension existent depuis un siècle, une idée des employeurs, avant que l'Etat ne les rende obligatoires. Vouloir prendre la part obligatoire et la lier à l'AVS, ce serait une étatisation. Je ne le verrais pas d'un bon œil.

– Qu'en pensez-vous Monsieur Janssen?
M. J.: Le 1er pilier n'est pas en équilibre, mais profite de l'immigration. Sans elle, le taux de cotisation exploserait.
Si l'on intègre le 2e pilier sur-obligatoire au 3e pilier et l'obligatoire au 1er pilier, 300 milliards provenant de l'obligatoire seraient versés à l'AVS, mais les problèmes ne seraient résolus qu'à court terme. Après dix ans, le tonneau serait vide et l'argent du 2e pilier aurait disparu pour toujours.

– Comment peut-on arriver à un système pareillement en déséquilibre?
M. J.: La Grèce est partout. Tous les politiciens sont incités à renvoyer les problèmes à plus tard. L'exemple de la zone euro est clair. Le retour à l'équilibre nécessitera une hausse des impôts. A Zurich, les 15 milliards qui manquent à la caisse de pension cantonale, si l'on calcule correctement, cela correspond sur 30 ans à 10% d'impôts supplémentaires ou sur 3 ans à une hausse d'impôts de 100%.

– Le taux de conversion baisse déjà pour le sur-obligatoire. Que faire en tant qu'assuré?
M. J.: Quand on a introduit l'obligatoire, il y avait redistribution au sein d'une année, par exemple selon la composition des familles, mais jamais entre générations ni entre groupes de revenus. Aujourd'hui, la redistribution existe entre générations puisque les nouvelles rentes sont d'un tiers trop hautes et entre l'obligatoire et le sur-obligatoire. Le marché libre peut réagir entre obligatoire et sur-obligatoire, mais pas entre les générations. Dans notre entreprise, je recommande d'avoir une part de sur-obligatoire au minimum et de consacrer son épargne à d'autres buts.

– Monsieur Kern, quelles sont vos priorités pour renforcer le système du 2e pilier?
O. K.: La gouvernance a été abordée avec les nouvelles mesures en vigueur depuis le 1er janvier. N'en rajoutons pas! On a déjà atteint les limites en termes de bureaucratie. L'augmentation des mécanismes de contrôle renchérit la prévoyance. La stabilité à long terme est importante. On ne doit pas changer tout le système. On doit sans cesse adapter les règlements de prévoyance en raison de changements légaux. Est-ce qu'il y aura une année sans avoir à le faire?
Pour renforcer le système, il est important que chaque conseil de fondation prenne la mesure de ce qui l'attend pour sa propre population. Il faut partir sur des paramètres stables, raisonnables et prudents, définir les objectifs à atteindre pour le 1er et le 2e piliers. On a convenu qu'ensemble on devrait couvrir environ 60% du dernier salaire. Si on ne fait que baisser le taux de conversion sans changer le financement, on n'atteindra plus cet objectif, à moins d'un taux d'intérêt réel plus grand.

PUBLICITÉ

Protéger, faire fructifier et transmettre votre patrimoine. Aujourd'hui comme hier, notre engagement est guidé par la transparence et une vision à long-terme. C'est avec ces valeurs de bon sens que nous entretenons avec vous une relation durable fondée sur la confiance.

Abordons l'avenir avec sérénité.

CRÉDIT AGRICOLE
PRIVATE BANKING

www.ca-suisse.com

ABU DHABI - BÂLE - BEYROUTH - DUBAÏ - GENÈVE - HONG KONG - LAUSANNE - LUGANO - MONTEVIDEO - NASSAU - SINGAPOUR - TEL AVIV - ZURICH